



communiqué

N^o:
No.: 172

Le 18 novembre 1985

LE SECRÉTAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES EXTERIEURES
ANNONCE SA DECISION DE VENDRE LES DROITS
D'ADHESION AU ABERDEEN MARINA CLUB, HONG KONG

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui qu'il a demandé au Ministère de vendre dans les meilleurs délais les 34 droits d'adhésion (transférables) au Aberdeen Marina Club qu'il a acquis pour les employés de la Commission du Canada à Hong Kong et leurs familles.

Ces droits d'adhésion ont été achetés en 1984 dans le cadre du programme de services récréatifs dans les missions difficiles du Ministère. Mis sur pied sur la recommandation de la Commission royale d'enquête sur la situation dans le service extérieur, ce programme a pour objet de fournir des services récréatifs aux employés du gouvernement canadien et à leurs familles qui sont affectés dans des missions difficiles à l'étranger.

Le mois dernier, le Vérificateur général a contesté l'achat de ces droits d'adhésion par le Ministère. Il n'a toutefois pas mis en doute la nécessité de fournir des services récréatifs familiaux aux employés du gouvernement fédéral qui vivent dans la région urbaine onéreuse qu'est Hong Kong.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a souligné que le Conseil du Trésor a fait son propre examen et en est arrivé aux conclusions suivantes:

"a) le principe du programme de services récréatifs dans les missions difficiles est valable;

b) le ministère des Affaires extérieures a agi dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil du Trésor lorsqu'il a approuvé la transaction de Hong Kong;